

Moyen invoqué

— Violation de l'article 51, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 26 juillet 2016 — Banco Popular Español/OUEPI (marque figurative contenant la lettre «p»)**(Affaire T-407/16)**

(2016/C 343/57)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais***Parties**

Partie requérante: Banco Popular Español SA (Madrid, Espagne) (représentant: M. de Justo Bailey, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (OUEPI)

Autre partie devant la chambre de recours: Pledgeling LLC (Houston, Texas, États-Unis)

Données relatives à la procédure devant l'OUEPI

Demandeur: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: figurative comportant la lettre «p» — Demande d'enregistrement n° 12123147

Procédure devant l'OUEPI: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'OUEPI du 29 avril 2016 dans l'affaire R 1693/2015-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'OUEPI et l'autre partie, si elle intervient, aux dépens.

Moyens invoqués

- Violation des articles 8, paragraphe 1, sous b), et 8, paragraphe 5, du règlement n° 207/2009;
- Violation des articles 73 et 76 du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 29 juillet 2016 — Galletas Gullon/EUIPO — O2 Holdings (forme d'un emballage)**(Affaire T-418/16)**

(2016/C 343/58)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais***Parties**

Partie requérante: Galletas Gullon, SA (Aguilar de Campoo, Espagne) (représentant: M. Escudero Pérez, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: O2 Holdings Ltd (Slough, Royaume-Uni)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: la partie requérante

Marque litigieuse: marque tridimensionnelle (forme d'un emballage) — marque de l'Union européenne n° 3 417 847

Procédure devant l'EUIPO: procédure de nullité

Décision attaquée: décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 19 mai 2016 dans l'affaire R 1614/2015-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée et
- condamner aux dépens l'EUIPO et l'autre partie si celle-ci intervient.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 51, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 28 juillet 2016 — Carrera Brands/EUIPO — Autec (Carrera)

(Affaire T-419/16)

(2016/C 343/59)

Langue de dépôt de la requête: l'allemand

Parties

Partie requérante: Carrera Brands Ltd (Hong Kong, République populaire de Chine) (représentant: C. Markowsky, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Autec AG (Nuremberg, Allemagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: partie requérante

Marque litigieuse concernée: marque verbale de l'Union «Carrera» — Marque de l'Union n° 4 630 711

Procédure devant l'EUIPO: procédure de déchéance

Décision attaquée: décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 6 juin 2016 dans l'affaire R 278/2015-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée, en son point 2 du dispositif et la réformer en ce sens que la décision de la division d'annulation du 21 janvier 2015 est annulée;
- annuler la décision attaquée rejetant la demande de la requérante tendant à la suspension de la procédure et